

◀ Évaluations nationales du CP à la 2^{de} ▶

Les évaluations nationales ne sont pas obligatoires, refusons de les mettre en œuvre !

On savait le ministre obsédé par l'évaluation : en CP, CE1, et 6e, depuis l'an dernier le ministère essaie d'imposer ses « évaluations nationales ». Au menu : des tests de compétence exclusivement ciblés sur la mesure des acquis scolaires des élèves par rapport aux programmes. Il poursuit cette année avec le lycée.

Chaque élève de seconde passera cette année « deux tests de positionnements » de 50 minutes qui sont censés déterminer le niveau de compétence acquis qui sonnera d'ores et déjà pour certain-e-s comme un constat d'échec : maîtrise "fragile", voire "insuffisante". Peu importe le désir d'apprendre, ce qui compte c'est d'évaluer les compétences pour trier.

Le ministre bafoue la liberté pédagogique des enseignant-e-s.

Il prétend que des évaluations nationales corrigées automatiquement permettraient de cerner au plus près les besoins de chaque élève afin de leur apporter une aide personnalisée. De qui se moque-t-on ? Comment prétendre personnaliser l'aide en classe, à partir de tests imposés d'en haut sans le consentement des équipes pédagogiques, des effectifs surchargés et un nombre de postes aux concours en chute libre (20% en moins dans l'ensemble des disciplines l'an dernier) ?

Pour SUD éducation, la seule façon de personnaliser l'aide aux élèves, c'est la diminution des effectifs par classe et donc l'augmentation du nombre de postes aux concours !

Les annonces gouvernementales récentes, par voie de presse, laissent par ailleurs présager le pire quant à l'utilisation qui sera faite de ces évaluations. Dans un contexte d'autonomisation accrue des établissements, on voit très bien quelle pourrait être l'utilité de telles évaluations : classer les établissements, les écoles et les

équipes pédagogiques en fonction des résultats ! Loin d'être réservées à un usage interne, ces mesures participent au renforcement des inégalités territoriales en imposant progressivement une « culture du résultat » qui permettrait de distribuer les bons et les mauvais points aux équipes enseignantes :

- la mise en place de la prime REP+ au mérite ;
- la mise en place au 1er trimestre 2019 d'une évaluation des établissements.

De leur côté, les élèves, devenu-es auto-entrepreneuses de leur scolarité dans le cadre de la future réforme du lycée, n'auront plus qu'à choisir les meilleurs lycées... s'ils et elles en ont les moyens.

Pour SUD éducation, ces évaluations nationales sont incompatibles avec les valeurs et les pratiques d'une école égalitaire, émancipatrice et autogestionnaire que nous promouvons. C'est pourquoi la fédération Sud éducation revendique la suppression de ces évaluations et appelle les personnels à ne pas les faire passer.

Ces évaluations nationales ne sont pas obligatoires !

Le ministère a beaucoup communiqué sur ces évaluations mais il n'a publié au Journal officiel aucune circulaire leur donnant un cadre formel. Il n'y a donc pas de cadre réglementaire pour ces évaluations qui puissent les rendre obligatoires. Et non, un simple courrier du DASEN ou du ministère ne suffit pas ! Bref, vous faites comme vous voulez... on ne peut pas vous imposer ces évaluations !